



CQP - TECHNICIEN/NE MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION EN ATELIER

En contrat de professionnalisation

Niveau BAC
N° de fiche RNCP 35665

Objectifs de la formation

- Il/elle **analyse** les informations techniques en sa possession, **réalise un premier diagnostic** des dysfonctionnements, **identifie les interventions techniques** à mettre en œuvre et assure la réparation et l'entretien du matériel dans le respect des règles en vigueur.
- Il/elle peut **réaliser la préparation des matériels neufs** ou le **reconditionnement des matériels d'occasion** et **réaliser également leur mise en service**.
- Il/elle **assure la traçabilité** de ses interventions au travers les outils de l'entreprise.

Ces activités **mobiliseront des compétences techniques** en maintenance, des **compétences en organisation** et en **gestion de son activité**, des compétences en informatique et en **communication**

Modalités d'évaluation du diplôme

- Validation totale ou partielle (6 unités de compétences réparties en 3 blocs).
- Evaluation par le tuteur en entreprise.
- 3 épreuves pratiques, 1 épreuve écrite, 2 oraux devant un jury professionnel.
- Validation totale ou partielle du CQP par le jury paritaire de certification sur dossier + entretien.

Moyens mobilisés

- Humains** : Equipe de formateurs experts dans leur domaine (général et professionnel) dont certains issus du monde de l'entreprise. Un responsable de formation à votre écoute
- Pédagogiques** : Apport théorique. Travaux pratique à l'atelier TP (plateau technique). Travail en individuel, en sous-groupe. Echange de pratiques, apprentissage par les pairs. Cours sur plateforme ELECTUDE...
- Techniques** : Ateliers équipés des dernières technologies (dont prêt de matériels par les entreprises partenaires) ; mise à disposition des outils Office 365.
- Accompagnement** : Référents handicap et mobilité nationale et internationale

Durée - Délai d'accès

- 18 mois** en alternance en entreprise et au centre de formation: **840 heures** soit 24 semaines au centre de formation par bloc de deux semaines.
- 1 session par an** : d'octobre de l'année N à mars de l'année N+2.
- Admission définitive à la signature du contrat.

Public et Prérequis

Le CQP est accessible aux candidats disposant d'une certification de niveau IV ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de la maintenance.



Indicateurs de résultats

- 2021 : 94 % réussite
- 2022 : 92 % réussite

Plus d'information sur le site internet

Tarifs

Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise conformément à sa grille tarifaire.

Et après...

Le ou la titulaire exerce tout ou partie de ses activités dans un atelier de maintenance ou sur site, selon la taille de l'entreprise. Il ou elle peut être sur des postes de : Technicien d'atelier, Responsable de location, Responsable de parc.

Poursuite d'études possibles : CQP Technicien/ne de Maintenance des matériels de Construction et de Manutention itinérant/e.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes en situations de handicap. Adéquation des moyens de la prestation possible.

Mise en relation avec le référent handicap

Mme Véronique LEGRAND au **05.49.50.34.19**

Mail : secretariat-cf@isaac-etoile.fr

Pré-inscription

À partir du site internet



CFA Isaac de l'étoile

Contenu de formation

➤ Bloc de compétences 1 : Pré-diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur un matériel de construction et de manutention

- UC 1.1 : Réaliser le pré-diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur un matériel de construction et de manutention
- UC 1.2 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise lors du diagnostic

➤ Bloc de compétences 2 : Réalisation d'interventions techniques sur un matériel de construction et de manutention en atelier

- UC 2.1 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes et éléments mécaniques d'un matériel de construction et de manutention (systèmes hydrauliques et hydrostatiques, les organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol et la motorisation thermique)
- UC 2.2 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée et sur les moteurs électriques d'un matériel de construction et de manutention
- UC 2.3 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise

➤ Bloc de compétences 3 : Préparation, traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention et transmission d'informations.

Le bloc de compétences est acquis si toutes les unités de compétences qui le composent sont acquises. Les unités de compétences composant les blocs 1 et 2 peuvent être acquises indépendamment les unes des autres.